



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2024
3. Assermentations
4. Nominations réglementaires
5. A/ Préavis 2025/01 « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2024 »
B/ Rapport de la commission de gestion
6. Communications municipales
7. Divers et propositions individuelles

* * * *

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.
La lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 102 membres du Conseil Général, 56 sont présents et 23 sont excusés. Le quorum est donc atteint. Annonce du décès de Monsieur Hans Liechti qui était membre du Conseil. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2024

Le PV ne fait pas l'objet de remarques.

Décision : Le PV du 6 décembre 2024 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

3. Assermentations

Le Président profite de rappeler quelques points sur le fonctionnement du Conseil. Il donne encore quelques explications sur les différents droits de proposition que les conseillers ont, cf. ci-dessous :

<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/autorites/droit-de-proposition-des-conseillers-communaux-ou-generaux>

3 personnes demandent à être asserventées et devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Yvan Da Silva
- Sophie Panchaud
- Hannah Maxwell

4. Nominations réglementaires

YANN PERRET rappelle que, le Président du Conseil, les deux Vice-présidents ainsi que les scrutateurs doivent être réélus chaque année. Selon le règlement, l'élection peut être tacite si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Président : YANN PERRET se représente à la présidence.

Décision : YANN PERRET est élu président tacitement.

Vice-Président : AURELIE JAUNIN se représente également.

Décision : Aurélie Jaunin est élue tacitement.

2^{ème} Vice-président : RAYMOND WEBER se représente également.

Décision : RAYMOND WEBER est élu 2^{ème} vice-président tacitement.

Pour les autres postes du bureau, YANN PERRET cite la composition actuelle. Stéphane Parel, scrutateur suppléant ayant déménagé, n'est plus membre du Conseil :

- GAETAN PERRET, scrutateur
- BRYAN THONNEY, scrutateur
- LUDOVIC STETTLER, scrutateur suppléant
- OLIVIER CHUARD, scrutateur suppléant

Décision : Les 4 membres du bureau du Conseil sont élus tacitement pour une année selon la composition proposée.

Le Président explique encore que selon l'article 34 du règlement, il faut réélire les membres de la Commission de gestion et des finances. La tradition veut que la Présidente, Marine Urdieux se retire et que le suppléant devienne membre. La composition suivante est proposée ainsi aux membres du Conseil, CHRISTELLE BARDET étant candidate au poste de suppléante :

- EVA CHAPPUIS, Présidente
- GREGOIRE MICHAUD
- JONATHAN DERAY
- JOËL PAHUD
- FLORIANE GRIN
- CHRISTELLE BARDET (suppléante)

Décision : La nouvelle composition de la commission de gestion est acceptée tacitement.

5. Préavis 2025/01 « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2025 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, passe en revue les comptes en parallèle avec le rapport de gestion :

- La population au 31.12.2024 s'élève à 628 habitants. C'est ce nombre qui est pris en compte pour tous les calculs de prix à l'habitant.
- **Administration** : le rythme de croisière est atteint et l'effectif est au complet.
- **Affaires culturelles** : la participation est de CHF 5.-/hab pour le fond culturel des communes du Jorat et de CHF 3.-/hab pour le fond sportif des communes du Jorat. Dans le fond sportif, se trouve la participation au stand de tir des Maraîches et à la piscine de Moudon. Les comptes des sociétés sont toujours analysés avant d'octroyer des fonds.
- **Finances** : meilleur résultat que budgété.
- **Services financiers** : le processus de la péréquation avec la répartition des dépenses thématiques sera différent à partir de 2025. Il est intéressant de noter que plus d'un tiers des charges sont des services publics tels que la sécurité sociale, l'instruction publique et la police du feu. La Commune n'a aucun moyen de pression sur ces factures du Canton.
- **Forêts** : coupe forcée en raison du bostryche. Il n'y a pas eu d'appel d'offre pour du bois de feu car les coupes étaient déjà trop importantes. Le compte « entretien forêt » s'élève à plus de CHF 266'000.00, dû à la coupe à l'hélicoptère et au bostryche.
- **Domaines et bâtiments** : des fenêtres sous le couvert de la grande salle ont été installées. Les deux classes d'écoles du collège réouvrent pour la rentrée 2025 - 2026. A la maison communale, s'ajoute la revente du surplus d'électricité des panneaux photovoltaïque.
- **Routes** : le chantier est actuellement en cours et les travaux s'étalent sur deux années. Les factures relatives à ces travaux ont été mises sur l'entretien des routes pour pouvoir bénéficier des dépenses thématiques 2024. Cela fait pencher légèrement les comptes 2024 en négatif.
- **Ordures ménagères** : ce service industriel doit s'autofinancer. Il y a un petit bénéfice de CHF 3'375.00 grâce à l'augmentation de la taxe déchetterie et qui permet d'alimenter le fond de réserve en prévision du changement de la benne compactante vieillissante. Erika Henrioud Nicod demande pourquoi le tri des déchets rapporte seulement CHF 1'700.00 et que, par exemple, les objets électriques pourraient être réparés ou en faire un troc. Réponse : Seul le tri du papier et la ferraille a une valeur de rachat et le troc est difficilement gérable. L'expérience avec la boîte à livres et jouets est décevante car il y a beaucoup trop de volume et Mme Coste a trop de travail pour la maintenir en état.
- **Egoûts et épuration** : ce service industriel doit aussi s'autofinancer par les taxes et ne peut pas être financé par les impôts. Pour l'équilibrer, un prélèvement de CHF 9'755.91 a dû être fait sur le fond de réserve. Avant de monter les taxes cette année, la Municipalité a décidé d'attendre le raccordement sur EMB, Epuration Moyenne Broye, pour prendre sa décision.
- **Instruction publique** : le nombre d'élèves scolarisés est stable et suit la courbe de la population.
- **Protection civile** : pour rappel, le fond de réserve a été alimenté par les contributions de remplacement lors d'une dérogation à l'obligation de construire un abri PC. Ces fonds de réserve devaient permettre aux Communes de construire un abri communal pour la population. Ces fonds de réserve n'existent plus et ont été rapatriés au service cantonal de la protection civile. Un prélèvement sur ce fond a été fait pour équiper en

lits la partie poste de commandement dans l'abri PC de la Commune situé dans la maison communale. Actuellement il y a 75% de couverture en abri PC pour la population de Vulliens.

- **Sécurité sociale :** Les comptes de l'APERO ont été acceptés mardi dernier. Pour rappel en 2009 lors de la mise en place du réseau, il y avait 56 places à CHF 45.00 par habitant. Actuellement il y a 878 places à CHF 280.00 par habitant.
- **Eaux :** le PDDE, plan directeur de distribution des eaux, est toujours en cours mais une partie a déjà été facturée sur 2024. Les analyses d'eaux sont en constante augmentation.
- **Dettes au 31.12.2024 :** CHF 2'415'616.45
- **Résultat :** excédent de charges de CHF 21'667.45. Cette légère perte est justifiée par l'entretien des routes qui se montent à plus de CHF 900'000.00 dû aux travaux de la route du Village.

MARINE URDIEUX, Présidente de la Commission de gestion, fait part de son rapport. La Commission s'est réunie 2 fois. Durant ses séances, la Commission a procédé à la vérification et au contrôle de gestion des comptes sur la base des directives en vigueur. La lecture du rapport de l'organe de révision sur les comptes communaux confirme le fait que les comptes remplissent les exigences en vigueur. La fiduciaire Ficogère a contrôlé les comptes sur la base d'un examen succinct et considère les comptes conformes selon les normes en vigueur et a rendu son rapport le 14 mai 2025.

La Commission de gestion n'a pas relevé de point n'ayant pas déjà été expliqué par le préavis mais tient à faire part de quelques éléments intéressants pour l'avenir de la commune.

- Point 430, Routes : au compte 451.07 participation du Canton, le montant de CHF 230'000.00 concernant les AF du chemin de Bressonnaz.
- Une forte augmentation des transitoires est due aux travaux de la route du Village

L'excédent de charges pour 2024 s'élève à CHF 21'667.45. En conclusion, la Commission de gestion et des finances remercie la Municipalité et le boursier pour le travail accompli et propose aux membres du Conseil Général d'approuver le rapport de gestion et les comptes tels que présentés.

ROGER STETTLER souhaite que l'état de situation des investissements pour lesquels un crédit a été accordé soit mentionné sur les prochains rapports. En effet, la dépense totale devrait figurer dans le rapport et c'est un moyen de rendre des comptes pour les crédits qui ont été octroyés.

Décision : Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

Le rapport de gestion sur les comptes 2024 est accepté à l'unanimité.

6. Communications municipales

GARY CHERPILLOD

Forêts : le 15 novembre aura lieu une journée « plantation » qui sera ouverte à tous. Les infos suivront.

Eaux : la nouvelle conduite sur le chantier de la route du Village a été posée et sera branchée le 26 juin 2025. Une coupure d'eau d'une demi-journée aura lieu et la population de la partie sud du village sera avisée. La conduite partant de la route du Village en direction du chemin Clos de la Crausaz sera également remplacée. Il restera encore à changer la conduite qui relie Vulliens à l'AIEJ du chemin Clos de la Crausaz à la STAP. Celle-ci sera faite courant juillet.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande où va le bois bostryché. Réponse : il est vendu en scierie mais à moitié prix. Si ces coupes sont faites au bon moment, il y a des subventions du Canton ce qui couvre la perte. La Commune en a aussi donné au rallye des Jeunesse de Vullirouge.

Loïc BARDET

Maison communale : les travaux, suite au préavis pour le remplacement des balcons, sont en cours. L'entreprise mandatée a fait les mesures, reçu le matériel et viendra prochainement effectuer les travaux. Les locataires seront informés lorsque les dates seront fixées.

Collège, anciennes salles de classes : la remise en état a eu lieu et les travaux sont terminés. La remise des clés a été faite avec l'ASIJ.

Extension des vestiaires du terrain de football du FC Jorat-Mézières : le projet initial avait été refusé par certaines communes dont Vulliens. Le projet a été retravaillé et semble être plus raisonnable. Il sera présenté lors du prochain conseil ou le suivant.

Cimetière : le règlement ne correspond pas à la pratique pour les tombes cinéraires. En effet, elles sont toutes plus grandes que ce que le règlement l'autorise. Cela ne fait pas de sens et cela sera adapté par un avenant lors du prochain conseil.

RAPHAËL LANFRANCHI

Déchetterie :

- Les travaux ont bien avancé. Le goudronnage a eu lieu ce jour et les marquages restent encore à faire. Une des deux passerelles a également été posée. Des rails seront encore installés sous les deux grandes bennes situées de chaque côté des passerelles. Concernant la benne à gazon, la Direction générale des eaux, DGE, oblige que celle-ci soit couverte. Les travaux qui devront être effectués pour cette couverture sont à l'étude de même que le financement.
- Un nouveau prestataire pour l'évacuation des déchets a été retenu ce qui permettra de réaliser une économie de CHF 4'500.00.

Constructions : mise à l'enquête de la parcelle 508 pour la construction d'un immeuble. Des oppositions ont déjà été reçues. Pour rappel, cette parcelle était déjà constructible avant le PaCom qui a été ensuite bloquée avec la zone réservée. Elle n'a pas été dézonée car trop petite et est redevenue constructible avec le PaCom. Il y avait une sur-population mais cela avait été pris en compte dans le PaCom et accepté par le Canton. Le projet mis à l'enquête correspond au règlement et la Municipalité n'a pas d'autres arguments pour le refuser même si elle n'est pas favorable à cette construction. Cette dernière a essayé d'acheter le terrain au promoteur mais l'offre était trop élevée, de même que l'offre pour l'achat de toute la parcelle avec l'immeuble déjà construit. Une contre-offre a été faite mais sans obtenir de réponse.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande quand est-ce que les nouvelles bennes pour les branchages et le gazon seront fonctionnelles. Cela se fait petit à petit et d'ici fin juillet, le marquage sera fait pour changer le sens de passage des voitures.

ERIKA HENRIOUD NICOD demande si les déchets incinérables vont toujours à la Satom et pourquoi pas à Lausanne, ce qui réduirait les kilomètres notamment en termes de CO2. La Commune est partenaire de la Satom et un périmètre avait été établi à l'époque par le Canton.

PHILIPPE THONNEY revient sur la construction du nouvel immeuble et signale que le talus à côté de l'immeuble déjà construit n'est toujours pas terminé après 5 ans ! Il y a encore des bâches et ce mur pourrait être végétalisé. La Municipalité prend note et informera le promoteur.

GAËL MANIGLEY

Travaux route du Village : les travaux avancent bien et les délais sont respectés. La pose de l'enrobé est prévue pour le 7 juillet et le tapis définitif sera posé le printemps prochain. Les marquages de la ligne jaune depuis le croisement de la Vuaz des Chars jusqu'à la partie sud du village seront également mis en place à ce moment-là. Les portails d'entrée sud/nord seront fait cet été.

Eclairage public : il y a eu des coupures de l'éclairage durant les nuits du 13 au 16 juin. Cela a été fait dans le cadre d'une étude de l'Unil sur la sauvegarde des chouettes effraies pour étudier leur parcours de vol et de chasse quand le village est éteint la nuit.

CommuneApp : C'est une application spécialement conçue pour les communes. Les informations officielles de la Commune seront diffusées par ce biais ainsi que par le nouveau site internet qui est à bout touchant. Les tous-ménages vont disparaître d'ici quelques mois. Un flyer avec le code QR pour le téléchargement est distribué à l'assemblée.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande pourquoi certains bus passent le matin sans s'arrêter à l'arrêt de Praz-Botsard et va directement sur Mézières. Réponse : le premier bus du matin a son départ officiel à Mézières mais il vient de son dépôt qui est à Moudon.

NICOLAS KÜFFER revient sur les travaux de la Route du Village et demande si la pose de potelets est toujours prévue. Effectivement les croisements seront compliqués et trop serrés avec un véhicule agricole qui est large et qui représente environ 30% de la circulation au village. Les potelets sont gênants pour les gros véhicules ainsi que lors du déneigement et il semble que ce n'est pas une nécessité absolue sur cet axe. Il demande si la Municipalité peut revenir sur sa décision. Réponse : le Canton a recommandé de mettre des potelets pour des raisons de sécurité mais le nombre reste encore à définir.

ROGER STETTLER remarque que sur la route principale qui traverse Mézières, il n'y aucun potelet alors que dans d'autres communes, il y en a partout ! Le Canton n'est pas équitable avec chaque commune. Si des potelets sont posés sur ce tronçon, ils seront forcément tôt ou tard endommagés. JEAN MAURICE HENZER est du même avis que NICOLAS KÜFFER et estime que le rétrécissement de la route fait déjà ralentir le trafic.

LE SYNDIC, OLIVIER HÄHN, prend comme exemple la route d'En-bas à Carrouge où se trouvent des potelets. Ce sont des normes de sécurité en cas de trottoirs franchissables et c'est le cas à cet endroit. Il y aura donc des potelets et cela fera ralentir la circulation.

Le Président, YANN PERRET, intervient et stoppe les discussions à ce sujet. Chaque partie a pu émettre son avis et la Municipalité a entendu ce qui devait être dit. Vérifier les hypothèses en termes d'exigences, de recommandations, etc.

CHRISTA MICHAUD : demande si la priorité de droite venant du chemin Clos de la Crausaz sera toujours d'actualité après les travaux ? La visibilité est très mauvaise à cet endroit. Réponse : non il y aura un cédez-le-passage.

PATRIK GILLIARD constate qu'à la sortie du village en direction du Borgeau, il y a souvent des voitures parquées sur le triangle herbeux au croisement. C'est très dangereux, la visibilité est mauvaise et les voitures roulent à 80 km/h. Réponse : une interpellation orale a déjà eu lieu et un courrier sera fait à l'attention des propriétaires.

PHILIPPE THONNEY revient sur l'élagage des haies spécialement dans les maisons qui ne sont pas ou plus habitées. Réponse : un courrier a été envoyé à chaque propriétaire.

ALAIN BETTEX fait la remarque que le mot « digitalisation » sur le flyer de CommuneApp ne veut rien dire.

ROSA MEYER a constaté que, depuis le début des travaux, certains bus scolaires passent dans le sens interdit du chemin du Champ du Clos ! Réponse : cela a été remonté à l'ASIJ et à Car Postal pour leur demander de respecter les signaux.

OLIVIER HÄHNI

ASIJ: les deux classes à Vulliens vont réouvrir pour la rentrée 2025-2026 avec des enfants de Vulliens, Vucherens et Syens. L'ASIJ se préoccupe de la démographie qui est en forte augmentation spécialement dans la partie sud (Forel et Savigny). De plus, de nouveaux immeubles avec 28 logements vont être construits à Carrouge. Une commission démographique a été créée et elle étudiera les besoins de places supplémentaires et la possibilité de construire un collège modulable en fonction de la demande car à partir de 2028, il manquera des classes.

Champ de Plan : la Commune est actionnaire du cabinet médical de Mézières. C'est une société anonyme qui paie des impôts. Des travaux de rénovation ont été entrepris ce qui permet de diminuer en partie la facture des impôts. Les travaux de toiture ont été réalisés et il reste la pose de l'isolation et de panneaux solaires.

Lutte contre le moustique tigre, le frelon asiatique et le scarabée japonais : informations sur ces nouveaux insectes nuisibles qui transmettent des maladies ou qui menacent la biodiversité. Il est important de continuer à lutter afin de freiner leur prolifération. Le moustique tigre pique la journée et se plaît dans les eaux stagnantes. Pour le frelon asiatique, il faut détruire les nids et les signaler.

Rallye Vullirouge : le Syndic adresse ses sincères félicitations à la Jeunesse pour l'organisation de cette très belle fête. Un seul bémol, les tables cassées lors de la partie officielle à force de sauter dessus ! C'est dangereux et un jour, il y aura certainement un accident à la suite de l'effondrement d'une table. A la suite de discussions entre les Municipalités, le sujet sera remonté à la Fédération vaudoise des jeunesse campagnardes par le Municipal de Savigny.

1^{er} août : aura lieu sur le site du rallye au Borgeau, en co-organisation avec la commune de Jorat-Mézières. Les festivités se dérouleront durant toute la journée. Les informations suivront.

7. Divers et propositions individuelles

LOIC BARDET revient sur le projet de la Loi sur les communes. Cela a donné beaucoup de discussions avec plus de 300 retours après la mise en consultation ce printemps. Très peu de retours positifs et le conseiller d'Etat Frédéric Borloz n'est pas pressé de faire avancer ce projet.

SOPHIE PANCHAUD prend la parole au sujet de la construction du nouvel immeuble. Elle est voisine directe et souhaite comprendre pourquoi le premier projet avec un seul immeuble de 12 appartements avait été refusé à l'époque. De même qu'elle ne comprend pas pourquoi la Municipalité ne peut pas refuser ce nouveau projet. Réponse de Loïc Bardet, Municipal présent à cette époque : la zone réservée n'existe pas et beaucoup de projets de constructions étaient en route et le nombre d'habitants avait explosé. Il y avait eu de nombreuses oppositions à cet immeuble que la Municipalité avait soutenu. Le projet avait été porté au tribunal, qui avait donné raison aux opposants et à la Municipalité car des points du règlement des constructions n'étaient pas respectés. Le promoteur a donc construit l'immeuble de 6 appartements pour lequel le permis de construire avait déjà été obtenu. La Municipalité ne peut pas empêcher un

projet d'être mis à l'enquête mais tout citoyen peut faire opposition par la suite et si les arguments sont valables, cela peut bloquer la construction comme par le passé. Il reste encore quelques jours pour faire opposition.

JOSETTE AEBI souhaite savoir si des toilettes pour personnes à mobilité réduite seront installées à la grande salle. Réponse : le projet avait été étudié pour les mettre dans le local situé à l'entrée de la grande salle, mais cela a été mis à l'écart comme l'école est revenue au village et pourrait utiliser ce local. Le sujet est en stand-by pour le moment.

NICOLAS KÜFFER demande si les toilettes de l'école pourraient être utilisées pour les personnes à mobilité réduite. Réponse : c'est un peu compliqué car il faut sortir de la grande salle, les classes ne sont pas toujours ouvertes. En cas de location de la grande salle, les clés de l'école ne sont pas comprises.

ROSA MEYER avise qu'elle a eu 2 faux policiers qui sont venus sonner chez elle mais qui sont repartis tout de suite. Elle recommande d'être prudent et de faire attention. Si cela devait encore arriver, ne pas hésiter à appeler le Syndic qui a un contact direct avec la gendarmerie

ERIKA HENRIOUD NICOD prévient que la motion plan Energie et Climat communal, PECC, est prête mais qu'elle sera présentée au prochain conseil. Elle fait encore part d'une requête au sujet de la circulation près des maisons qui sont situées hors du village en demandant à chacun de ralentir et de ne pas passer à 80 km/h pour des raisons de sécurité et de nuisances sonores.

En guise de conclusion, YANN PERRET remercie chacun de la bonne tenue de la séance et rappelle les prochains Conseils les 9 octobre 2025 et le 5 décembre 2025.

La séance se termine à 22h05



YANN PERRET, Président



CAROLINE DUTOIT, secrétaire